

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, 15 décembre 2023 à 18 h 30 à l'église ; 1845, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2023-0164

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

21, CHEMIN DE LA CHARMILLE
LOT 4 125 646

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2023-0164 vise à permettre l'agrandissement de la résidence à une distance d'au moins 5,19 mètres de la ligne arrière, 21 chemin de la Charmille, lot 4 125 646 ;

La grille des usages et des normes de la zone H-061 du règlement de zonage no 634 prescrit : « *une marge arrière d'au moins 10 mètres pour la résidence* ».

Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance du conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 17 novembre 2023



Stéphane LaBarre
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité (www.stadolphedhoward.qc.ca), le 17 novembre 2023 entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 17 novembre 2023



Stéphane LaBarre
Directeur général et Secrétaire-trésorier